



Paris, le 17/10/23

Déclaration liminaire Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration de la PJJ

Monsieur le Président,

Cette formation spécialisée du CSA PJJ se réunit quelques jours après l'assassinat du professeur Dominique BERNARD, trois ans après celui de Samuel PATY et dix jours après le déclenchement d'une offensive meurtrière par le Hamas et les représailles sanglantes du gouvernement israélien qui s'en sont suivies. Les civils israéliens et palestiniens sont les premières victimes de ces crimes de guerre. Ces drames internationaux ont un impact fort sur la population française et déjà les tensions se font sentir.

Nous réitérons ici tout notre soutien à nos collègues de l'éducation nationale ainsi qu'aux victimes israéliennes et palestiniennes et leurs familles.

Nous craignons que la peur, l'ignorance et la haine ne jettent l'anathème sur les populations les plus fragilisées et stigmatisent encore une partie de notre jeunesse. Déjà les discours politiques et sécuritaires se multiplient, appelant à plus de répression, de surveillance et de fermeté.

Dans tous les territoires du pays, sous demande d'Emmanuel Macron, les préfets vont devoir recenser et réétudier la totalité des fichés S, donc potentiellement des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse.

La CGT PJJ pense que notre administration, de par nos missions, notre philosophie et notre éthique, a un rôle de modération, de pédagogie et d'apaisement. Les équipes éducatives, au plus près du terrain, doivent pouvoir apporter du sens aux mineurs et à leurs familles. La DPJJ doit éclairer le gouvernement, le Parlement et les médias, sur la réalité et ne pas se contenter d'être un passe-plat aux statistiques du ministère de l'Intérieur et des cellules de prévention de la radicalisation.

Pour ce faire, il conviendrait que notre administration se porte bien. Or, monsieur le Président, vos agents vont mal !

Le bilan d'activité 2022 des psychologues du travail le souligne très justement: les professionnels de la PJJ sont épuisés et désabusés du travail éducatif. Les tensions dans les équipes, entre éducateurs et/ou avec les encadrants, et la dégradation de l'ambiance de travail en général, ne font qu'augmenter ce mal-être.

Le CJPM est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. La perte de sens, induite par la réforme, l'accélération du temps judiciaire qui remplace l'accompagnement éducatif par de l'évaluation à la chaîne et la charge de travail qui augmente de façon exponentielle, impactent jour après jour l'éthique et la motivation des collègues.

Tout ce sur quoi la CGT PJJ, vous alerte depuis des mois, est confirmé par ce bilan. Vous ne pourrez donc plus dire que nous sommes les seuls à dénoncer cette dégradation des conditions de travail et la perte de sens, ce pourquoi les professionnels se sont engagés dans ces missions.

Il est urgent que l'administration centrale prenne la mesure de la dégradation de la situation.

Concernant le plan d'actions SST 2021-2024, la CGT PJJ considère que le document présenté, en la forme, ne permet pas d'établir un réel point d'étape, mais vous allez peut-être nous surprendre ? Même si certaines de nos propositions avaient été reprises à l'origine, la réalité des terrains est, une fois de plus, bien éloignée des prescriptions de l'administration centrale, comme tout le reste d'ailleurs.

Par ailleurs, nous souhaitons ajouter des points à l'ordre du jour, en l'occurrence la pénibilité du travail à la PJJ qui malgré nos multiples sollicitations, et après plusieurs mois de mobilisation nationale, n'est toujours pas ajoutée aux sujets à traiter.

Pour mémoire, la CGT a exercé un droit d'alerte auprès du CHSCT Ministériel par rapport à l'utilisation du logiciel PARCOURS. Nous demandons à ce que le suivi de ce droit d'alerte soit exercé par cette formation spécialisée, suite à la transformation des instances représentatives du personnel.

Mais nous souhaitons plus largement traiter de l'impact de la dématérialisation des outils et procédures dans notre administration. L'utilisation des applicatifs numériques nous détourne de nos missions principales et sont constitutifs de risques psychosociaux pour bon nombre de professionnels.

Pour finir, nous tenons à faire remarquer que nous n'avons pas la version finalisée du règlement intérieur de notre instance. D'ailleurs, nous souhaiterions clarifier le rôle et les compétences des différents échelons en matière de Santé et Sécurité au Travail, puisqu'à ce jour les pratiques sont diverses et variées.